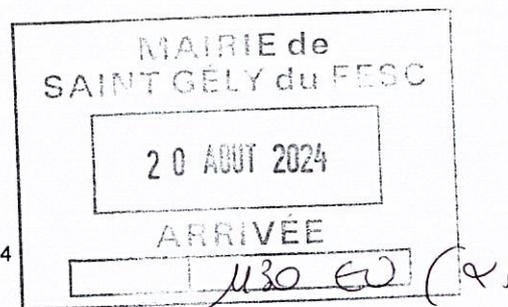




Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du Territoire
Pôle Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Anaëlle Morel
Références : D24-001679
Téléphone : 04 67 67 67 95
E-mail: amorel@herault.fr



Montpellier, le 12 août 2024



AT/10000

MADAME MICHELE LERNOUT
MAIRE DE SAINT-GELY-DU-FESC
MAIRIE DE SAINT-GELY-DU-FESC
BP N°2
34 981 SAINT-GELY-DU-FESC CEDEX

Madame le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité par courrier reçu le 6 juin 2024, l'avis du Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du projet de modification simplifiée N°1 du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Gély-du-Fesc.

La présente procédure a pour objet de modifier la liste des emplacements réservés, d'ajouter 3 bâtiments qui pourront faire l'objet de changements de destination et d'ajuster les règlements écrits et graphiques sur différents points.

Après analyse des documents transmis, cette procédure n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

En conséquence, nous émettons un **avis favorable** au projet de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune de Saint-Gély-du-Fesc.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Président et par Délégation,
Le Directeur du Pôle des Solidarités Territoriales,

Frédéric Méjean